

COMMUNE DE HODENT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le 3 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric BRETON, Maire.

Présents : Mmes Quinet et Ravier
MM. Falague, Sariane, Le Manach, Michel, Cazé

Absents : MM. Polvérari, Hébert,
Mme Dodin

Secrétaire de séance : Mme Ravier Annick

Ouverture de la séance à 19h00 :

Après que le Conseil Municipal ait approuvé, à l'unanimité, le caractère d'urgence de l'ordre du jour dès l'ouverture de la séance, M. le Maire expose le dossier suivant :

Délibération – Inhumation de M. Appart Didier, sans domicile fixe

M. Appart Didier, sans domicile fixe âgé de 83 ans, est décédé sur le territoire communal le dimanche 31/01/2010 à 12h30. Sa demi-sœur, domiciliée en Belgique, seule famille restante connue à ce jour, sans lien direct depuis de nombreuses années, ne prend pas en charge l'inhumation.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-3/-19/-22/-27 et L2213-7, une sépulture est due aux personnes décédées sur le territoire de la commune. La commune doit pourvoir à l'obligation légale d'inhumation digne.

Il est proposé, comme dans pareil cas, que le droit à l'inhumation se fasse en service ordinaire. Ce service est réalisé en terrain commun. Vu la configuration du cimetière, vu le nombre de places restant, il est proposé d'affecter l'emplacement repéré 133 sur le plan au terrain commun.

Cet emplacement prendra alors toutes les caractéristiques du terrain commun qui est une mise à disposition avec délai de rotation de 5 années minimum.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

Plus aucune n'étant posée, la séance est levée à 19h45.

Approuvé lors de la séance du 09/03/2010

Le Maire,

Eric Breton